



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 80084

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur au sujet de l'un des axes du plan d'action commerciale vers la Chine sur 2003-2005 pour renforcer la présence des entreprises françaises sur le marché chinois, approuvé par le comité pour l'exportation du 24 septembre 2003, consistant dans le lancement d'initiatives spécifiques en faveur des PME. Aussi, il souhaite qu'elle lui indique quel est le bilan de ce plan sur ce terrain.

Texte de la réponse

Le plan d'action commerciale Chine pour la période 2003-2005, élaboré conjointement par les missions économiques du monde chinois et Ubifrance, a été approuvé par le comité de l'exportation le 24 septembre 2003. Les actions qui y figurent sont regroupées en six axes principaux : 1. Renforcer l'information des entreprises. 2. Promouvoir la participation aux salons professionnels. 3. Développer les missions collectives. 4. Rechercher les opportunités d'affaires. 5. Développer les initiatives spécifiques en faveur des PME. 6. Renforcer et former les ressources humaines. Dans le cadre de l'axe 5 du plan d'action commerciale, plusieurs mesures ont été développées pour accompagner les petites et moyennes entreprises sur le marché chinois. Le site internet des missions économiques met à disposition des PME depuis 2004 un guide (kit PME) pour aborder le marché chinois. Accessible depuis le lien « Portail PME », il est mis à jour régulièrement, notamment pour fournir des informations sur le climat des affaires en Chine. Par ailleurs, la collection des guides répertoires a été étendue en 2004 et 2005 (publication et actualisation respectives de 20 et 21 guides) afin d'améliorer la qualité de l'information disponible pour les entreprises. Enfin, un magazine bimestriel, Connections, publié par les chambres de commerce et d'industrie a traité de façon approfondie le milieu des affaires en Chine et a été largement diffusé par leurs antennes régionales. Le mécanisme du partenariat industriel et technologique, mis en place par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère des affaires étrangères, a été étendu à la Chine en 2004. Quarante entreprises françaises, principalement du secteur de la haute technologie et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont participé à la « China High Tech Fair » qui s'est tenue en octobre 2004 à Shenzhen. Ubifrance et la mission économique de Canton y ont organisé un stand dédié aux TIC et au secteur de la haute technologie. Il rassemblait onze entreprises ayant précédemment participé à un salon sur les hautes technologies à Hong Kong, en partenariat avec le « Hong Kong Trade and Development Council », équivalent d'Ubifrance à Hong Kong. L'organisation de près de 130 rendez-vous avec des professionnels chinois s'est révélée un succès pour les entreprises présentes, notamment en raison de la visibilité du pavillon France, plus important pavillon étranger au sein d'un salon ayant attiré 500 000 visiteurs en 2004. En mars 2005, ce sont quatre petites et moyennes entreprises françaises du secteur des TIC qui ont pu rencontrer trente entreprises chinoises à travers 40 rendez-vous organisés lors d'un salon à Hong Kong. En septembre 2005, cinq autres PME françaises ont rencontré quatre-vingts entreprises chinoises à travers une centaine de rendez-vous organisés lors du salon de l'optoélectronique à Shenzhen. Par ailleurs, le carrefour européen des biotechnologies organisé à Lille en novembre 2005 a permis à une délégation chinoise de huit entreprises de rencontrer dix-neuf entreprises

françaises lors de 40 rendez-vous d'affaires. En 2006, trois opérations organisées dans le cadre du partenariat industriel et technologique permettront à une vingtaine de PME françaises d'aborder le marché chinois lors du salon Pollutec de Shanghai (mars 2006, environnement), du salon international du transport et de la logistique à Canton (juin 2006) et sur le salon International Télécommunication Union à Hong Kong (décembre 2006, télécoms). Le Président de la République a fixé comme objectif, lors de sa visite en Chine en octobre 2004, de doubler, en trois ans, le nombre de petites et moyennes entreprises exportatrices vers le marché chinois, c'est-à-dire de 3 500 en 2003 à 7 000 en 2007. Un objectif de 1 000 PME nouvelles en 2005 a été fixé par le ministre délégué au commerce extérieur afin de décliner cet objectif présidentiel. De nombreux forums, missions collectives et expositions d'entreprises ont été programmés en 2005 afin d'atteindre cet objectif, dont les principaux sont : l'opération de portage réalisée par Carrefour en mars 2005 (163 PME) ; la participation en mai 2005 au Salon international de l'alimentation, des boissons, vins et spiritueux à Shanghai (80 PME) ; le salon professionnel « France, des maisons à vivre » à Pékin en juillet (100 PME) ; le forum PME de Canton en septembre (185 PME) ; les forums PME de Shanghai et Hong Kong de novembre (300 PME). À ces mobilisations massives se sont ajoutées toutes les actions de promotion du programme Ubifrance 2005 de participations aux salons professionnels et colloques qui ont vu la participation de plus de 220 entreprises françaises, et enfin la multiplication des missions collectives ou individuelles organisées par la chambre de commerce et d'industrie française en Chine, les missions économiques, voire les antennes régionales en Chine (CCIP, ERAI, CCI Lyon, ADA...) avec l'introduction de près de 500 autres entreprises de taille petite et moyenne en Chine. Au total, ce sont plus de 1 500 petites et moyennes entreprises qui auront abordé le marché chinois en 2005. Cet objectif a été reconduit pour l'année 2006. Les opérations de portage ont été développées par l'association Partenariat France. Une vingtaine de groupes, membres de l'association, sont implantés en Chine et prêts à y porter des PME. Entre 2004 et 2005, dix d'entre eux ont effectué des portages individuels dans le cadre des demandes présentées directement à l'association. Parmi celles-ci, l'opération réalisée par Carrefour en mars 2005. Afin de faciliter l'accueil des PME françaises, les locaux de la chambre du commerce et de l'industrie française à Shanghai ont été agrandis et permettent, depuis novembre 2005, de domicilier jusqu'à trente et une entreprises. La possibilité nouvelle, pour plusieurs entreprises, d'avoir recours à un volontaire international en entreprise (VIE) partagé, permet à des PME d'envoyer à moindres frais un jeune diplômé prospecter des marchés étrangers. Les efforts déployés pour promouvoir cette formule et parallèlement emmener des PME en Chine ont conduit ces dernières à avoir recours plus fréquemment à cette opportunité. En 2001, 39 % de l'ensemble des entreprises clientes ayant recours à un VIE étaient des PME contre 61 % aujourd'hui. Un partenariat d'affaires bilatéral a été créé avec Hong Kong pour promouvoir la coopération entre entreprises et renforcer la présence des PME sur le territoire hongkongais à travers des actions concrètes, notamment des rencontres industrielles. La première réunion de lancement a eu lieu à l'occasion du forum PME de Hong Kong en novembre 2005. Afin de prolonger les mesures du plan d'action commerciale Chine 2003-2005, d'autres mesures ont été présentées en octobre 2005 par le ministre délégué au commerce extérieur dans le cadre du plan Cap export. Elles prolongent en 2006 les actions engagées depuis 2004 à travers la promotion du regroupement des entreprises à l'export et la mutualisation de leurs moyens. Des mesures spécifiques pour la Chine, l'un des cinq pays pilotes sélectionnés dans le cadre de ce plan, seront par ailleurs présentées le 19 avril 2006 au comité de l'exportation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80084

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11170

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2428